

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 13

À l'alinéa 74, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« aux 1° à 9° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision